

Département de Loir-et-Cher  
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay

Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 13  
Vote pour : 14  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0

Date de la convocation :  
30 décembre 2020

*Séance du 7 Janvier 2021*

L'an deux mil vingt et un, le sept janvier, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 30 décembre 2020, s'est réuni, à la salle polyvalente exceptionnellement (cause crise sanitaire COVID 19), en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 30 décembre 2020.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs- Yvette MASSET - Patrick MOREL - Françoise PLAT- Guy DUCHOSSOIS - Jean-Luc ESNAULT- Evelyne CAIL - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - Florence FOUSSIER - Claude DUVOUX - Jocelyne DELLA PUPPA.

**Étaient absents excusés :** Monsieur Sylvain DECOURS - Madame Annick MOREL (ayant donné pouvoir à Françoise PLAT)

**Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Jean-Luc ESNAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<b><u>N° 6/2021</u></b>	<b>Objet : Modification du règlement intérieur du conseil municipal</b>	<b>5. Institutions et vie politique 5.2 Fonctionnement des assemblées</b>
-------------------------	---	---

Suite aux changements récents et aux premières réunions de travail des commissions, plusieurs conseillers municipaux souhaitent s'inscrire dans une commission où ils ne siègent pas encore et de se retirer d'une commission qui finalement ne les intéressent pas au profit d'une autre.

Le règlement sera modifié en conséquence aux articles 7, 8 pour l'intitulé et le nombre des commissions.

En effet, dans l'article 7 le nombre de commissions passe de 11 à 13.

Dans l'article 8, le nom des commissions sont remplacés par :

- 1<sup>re</sup> commission : Commission voirie, achat et maintenance des matériels
- 2<sup>e</sup> commission : Commission bâtiments communaux,
- 3<sup>e</sup> commission : Commission éclairages public et Illuminations
- 4<sup>e</sup> commission : Commission urbanisme
- 5<sup>e</sup> commission : Commission environnement, espaces verts
- 6<sup>e</sup> commission : Commission Etangs et Ruisseaux
- 7<sup>e</sup> commission : Commission culture, Associations, Tourisme
- 8<sup>e</sup> commission : Commission jeunesse, sports et fêtes
- 9<sup>e</sup> commission : Commission communication
- 10<sup>e</sup> commission : Commission Agriculture, Viticulture, Commerce, Artisanat
- 11<sup>e</sup> commission : Commission Cimetière
- 12<sup>e</sup> commission : Commission Finances et suivi de la dette
- 13<sup>e</sup> commission : Commission sécurité

## Décision

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications du règlement intérieur énoncées ci-dessus.

La Maire,  
  
Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 18/01/2021 et de la publication le 18/01/2021.

La Maire,  
  
Françoise PLAT